

**FO TERRITORIAUX DEMANDE LE VERSEMENT DES 183 EUROS  
POUR LES AGENTS DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ**

Par un courrier en date du mercredi 25 août 2021, la branche « services publics » de la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé a souhaité attirer l'attention de la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Madame Amélie DE MONTCHALIN, sur une injustice flagrante.

En effet, le Complément de Traitement Indiciaire correspondant à une augmentation de 183 euros net et obtenue par FO pour les personnels des hôpitaux et ceux des EHPAD territoriaux n'est toujours pas versé aux agents des centres municipaux de santé.

Les agents de ces centres assurent des soins à la population au même titre que d'autres personnels soignants. Qui plus est, ils sont presque toujours en contact avec une partie défavorisée de la population des villes où ils exercent.

La branche territoriale de la Fédération FO-SPS a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des décideurs publics sur cette situation. Outre l'injustice sociale que cela représente pour ces milliers d'agents, le risque de voir cette disparité de rémunération engendrer le départ de personnels vers l'hôpital public est certain.

C'est pourquoi, FO territoriaux réitère sa demande de versement du CTI de 183 euros à tous les agents de ces centres municipaux, quelle que soit leur filière.

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 25 août 2021